## REÇU EN PREFECTURE le 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-091-219104619-20250930-ARRAG272025



#### ARR-AG 27/2025

# ARRETE portant délégation de fonction à Madame Muriel CHEVRON, 2ème Adjointe au Maire

Le Maire de la commune d'Ollainville (Essonne),

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté ARR-AG 08/2020 du 4 juin 2020 donnant délégation partielle de fonction à Madame Muriel CHEVRON, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Considérant l'absence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire de la Commune, du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025 inclus.

# **ARRÊTE**

#### Article 1er:

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, délègue sous sa surveillance et sa responsabilité ses fonctions Madame Muriel CHEVRON, 2ème Adjointe, durant son absence du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025 inclus.

#### Article 2:

Madame Muriel CHEVRON assurera la conduite des affaires municipales et signera toutes pièces administratives et comptables nécessaires au fonctionnement de la Commune.

#### Article 3:

Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'État

- Notifié à l'intéressée
- Ampliation adressée à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Ollainville, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

Mis en ligne le 30/09/2025 Å 13h06

## REÇU EN PREFECTURE 1e 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-091-219104619-20250930-ARRAG272025